



Bureau Veritas Exploitation SAS

SAINT HERBLAIN
4 rue Duguay Trouin
44800 SAINT-HERBLAIN France
Téléphone : 02 40 92 06 89
Mail : francois.lorin@bureauveritas.com

A l'attention de EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEMESSY SERVIC

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEMESSY SERVIC

TSA 97814
62971 ARRAS CEDEX 9

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE
UNICARRIERS 1Q2L25Q N° 1Q2E701070



Intervention du 02/06/2025

Coordonnées du site : CS N_i 10323
Nom du site : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
Latitude : 47.2763
Longitude : -2.1986

Lieu d'intervention : 1 ER ETAGE
AVENUE DES FREGATES
44600 ST NAZAIRE

Numéro d'affaire : 18442906
Référence du rapport : 18442906/5.5.1.R
Rédigé le : 02/06/2025
Par : François LORIN
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. PEREIRA PINTO.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE : 1

✘ Fiche n° 1 : Localisation : ATELIER
Marque: UNICARRIERS Type: 1Q2L25Q n°série: 1Q2E701070

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE

Localisation : ATELIER

Marque : UNICARRIERS
Type : 1Q2L25Q
N° de série : 1Q2E701070
Année de fabrication : 2017

Point vérifié Actions à entreprendre

3.11- Tablier, butées **Remettre en place la butée en bout de tablier**

Code Obs. :

FL/020625/141609/0

Date de 1^{er} signalement:

02/06/2025 **NOUVEAU**

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE	N° série : 1Q2E701070
	Marque : UNICARRIERS	

	Type : 1Q2L25Q	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Année de fabrication : 2017	
	Localisation : ATELIER	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. PEREIRA PINTO Alban

✘ Avis général : Non satisfaisant : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) : Electrique, Hydraulique Tablier : à déplacement latéral Marquage Constructeur : CE	Ensemble d'élévation : mât triple Compteur horaire : 2038
--	--

Avertisseur(s)

Sonore(s) : Recul

Charge maximale d'utilisation

C.M.U. (kg) : 2300	à hauteur de levage (m) : 3.3
---------------------------	--------------------------------------

Autre capacité (kg) : 1900	à hauteur de (m) : 5.15
-----------------------------------	--------------------------------

Équipements

Désignation : Bras de fourche	Vérfié : Oui
--------------------------------------	---------------------

Capacité (kg) : 1250 Nombre : 2	Distance (mm) : 500
--	----------------------------

Données géométriques bras de fourche

Longueur (mm) : 1400 Epaisseur (mm) : 40	Largeur (mm) : 100
---	---------------------------

Suspentes

(1)

Suspentes

Nature : CHAINE Types : A MAILLON COURT SOUDEE	Désignation : LEVEE MAT
---	--------------------------------

Caractéristiques

Pas (mm) : 19.05	Type : 3X4
-------------------------	-------------------

Nombre de suspentes : 2

(2)

Suspentes

Nature : CHAINE Types : A MAILLON COURT SOUDEE	Désignation : LEVEE LIBRE
---	----------------------------------

Fiche N°1

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A
CONDUCTEUR PORTE

N° série : 1Q2E701070

Marque : UNICARRIERS

Caractéristiques

Pas (mm) : **19.05**

Type : **3X4**

Nombre de suspentes : **2**

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante : **Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance**

Charges et essais

Essais : **Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)**

Description et conditions d'exécution des essais

Description : **Charge posée sur les fourches**

Charge d'essai estimée (kg) : **2300**

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	6 Eclairage incorporé à l'appareil
Équipements	6.2a Gyrophare
Suspentes	6.2b Eclairage de signalisation (code de la route)
Appareil de mesure utilisé	6.2c Phare(s) de travail
A Aspects documentaires	7 Cabine - poste de conduite
A.1 Carnet de maintenance	7.2 Constitution, fixations
A.2 Affichage capacité	7.5 Protection de l'opérateur (toit de sécurité)
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
A.6 Capacité des équipements interchangeables	7.7a Ceinture de sécurité
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	7.7b Siège
A.9 Déclaration de conformité / Marquage CE / Epsilon	7.8c Rétrovision (miroir, caméra)
A.14 Notice d'instructions	8 Organes de service et de manoeuvre
A.17 Rapports de vérification	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	8.2 Interdiction d'emploi
1 Accès installés à demeure	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
3 Charpente	8.5 Identification des organes de service
3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations	8.6 Retour automatique au point neutre
3.8 Guidages - galets - butées - chariot - patin	8.7a Avertisseur sonore
3.10 Mât	8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires
3.11 Tablier, butées	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
4 Châssis	9.1 Attaches
4.4 Organes de roulement	9.2 Dispositifs de préhension
4.5 Ossature - Contrepoids	9.4b Suspentes chaines
5 Source d'énergie	9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
5.1 Dispositif de séparation générale	10 Mécanismes
5.2 Equipements, canalisations	10.1 Limiteur de vitesse
	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	10.12 Freins de stationnement
	10.16 Freins de translation
	11 Dispositifs de sécurité
	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.38 Contrôle de présence du conducteur
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» CHARIOT 10